

ANNEXE REGLEMENT INTERIEUR PSA AIXE SUR VIENNE

01/09/2020

En raison de l'épidémie du COVID-19, un protocole sanitaire, pour la reprise de l'activité entraînement et compétitions loisirs a été défini, conformément aux recommandations de la Fédération Française de Tennis de Table et selon les consignes en vigueur au plan communal et municipal.

- Ce protocole est consultable sur le site internet du club et par affichage sur les sites d'entraînements.

<http://club.sportsregions.fr/psaixe/>rubrique INFOS PRATIQUES,
puis documents)

Valable à compter du 01/09/2020 et jusqu'à nouvel ordre.

La signature du bulletin d'inscription et ou de ré-inscription valide la prise de connaissance de ce protocole et son respect.